

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 mars 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 3476)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL13

présenté par

M. Molac, Mme Attard et M. Coronado

ARTICLE 34 BIS

Compléter l'article par l'alinéa suivant :

« V. - Au quatrième alinéa du III de l' 'article 6 *nonies* de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires, le mot : « consultative » est supprimé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rajout d'une coordination.